

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 25 août 2022

Maintien des restrictions d'usage de l'eau sur la commune de Berrien et les hameaux de « La Gare » et « Kerséac'h » sur la commune de Scrignac

Les résultats des analyses effectuées le lundi 22 août sur les eaux de consommation distribuées sur la commune de Berrien et sur les hameaux de la Gare et Kerseac'h sur la commune de Scrignac font apparaître des teneurs en arsenic à hauteur de 7,4 µg/L.

La qualité de l'eau distribuée redevient donc conforme à la norme de qualité dont le seuil, pour l'arsenic, est fixé à 10 µg/L. Toutefois, étant données les fluctuations de qualité observées ces dernières semaines, et à titre préventif, les restrictions d'usage décidées le 19 août dernier, par arrêté préfectoral sont maintenues :

- Ne pas boire l'eau du robinet
- Ne pas utiliser l'eau pour laver les fruits et légumes.
- Ne pas l'utiliser pour la cuisson des aliments.

Par ailleurs, la population est invitée à réduire sa consommation d'eau.

L'ARS Bretagne poursuit la surveillance régulière de la qualité de l'eau distribuée sur la commune de Berrien et sur les hameaux de de la Gare et Kerseac'h sur la commune de Scrignac avec d'autres analyses prévues la semaine prochaine

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr